



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES MUSÉES DE FRANCE



Mise en ligne : Mai 2022

Le ministère de la Culture s'est engagé de façon volontariste dans une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une feuille de route retraçant l'ensemble des actions s'est enrichie au fil des années et embrasse désormais de nombreux secteurs culturels. Elle témoigne des progrès accomplis en matière de parité et des efforts qui restent à mener dans tous les domaines – spectacle vivant, arts visuels, musique, jeux vidéo, médias, bibliothèques, patrimoine et architecture.

Face aux constats encore sévères dressés par les éditions successives de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication depuis 2013, la mobilisation de toutes et tous doit connaître de nouveaux développements. Pour accélérer cette dynamique, le Service des musées de France et la mission « Responsabilité sociale des organisations » du ministère ont réuni, avec l'appui de l'association Aware¹, une quinzaine de musées de France résolument engagés sur les questions d'égalité afin de réfléchir à des outils concrets pour assurer une meilleure présence des femmes dans le champ patrimonial. La question embrasse toutes les disciplines, au-delà du prisme des Beaux-arts, et ne se cantonne pas au nombre de femmes artistes présentes en collection. Elle interroge ce que les objets patrimoniaux révèlent de la place des femmes dans l'histoire et dans les représentations. Les séances de travail ont permis d'aborder la question sous l'angle des collections permanentes, de la programmation culturelle, de la relation aux publics et des ressources humaines.

Cette fiche de synthèse a vocation à restituer les travaux du groupe sous la forme de questions, dans une logique incitative et non contraignante. La réalisation d'un diagnostic est un prérequis : comment se positionne la tutelle de l'établissement ? Existe-t-il d'autres acteurs impliqués sur le territoire ? Quel est l'état des lieux pour la collection, la programmation, la recherche ? Quelles sont les capacités des bases de données ? Comment rendre visible les femmes autrement (vidéos, archives, ouvrages...) pour compenser une présence insuffisante dans les collections ?

Les professionnels et professionnelles des musées sont invités à puiser librement dans cette boîte à

¹ L'association AWARE, Archives of Women Artists, Research and Exhibitions, a pour objet la création, l'indexation et la diffusion de l'information sur les artistes femmes plasticiennes des XIXème et XXème siècle.

outils, selon leur projet scientifique et culturel, la nature de leurs collections, la taille de leurs établissements et les moyens disponibles. La question de l'égalité est une attente et une espérance des équipes et des publics : y répondre est une manière, pour les musées de France, d'être innovants et une façon d'inciter les autres à réfléchir et à agir dans l'esprit de l'intérêt général.

Contexte général et local

L'analyse du territoire est un préalable indispensable à l'élaboration d'une politique d'égalité efficace. Cartographier les politiques publiques existantes et repérer leurs acteurs permettront au musée de bâtir son projet, de le rendre visible, d'identifier ses partenaires. Outre la chaîne hiérarchique et institutionnelle (élus, direction générale des services, direction des affaires culturelles, direction des ressources humaines...), il est conseillé de solliciter des relais dans le milieu académique, culturel ou associatif, à différents échelons. Connaître son territoire, c'est aussi interroger les problématiques économiques et sociales qui pèsent sur les femmes en particulier. La formalisation d'une stratégie, réalisée en interne ou à l'aide d'un cabinet d'audit spécialisé, a vocation à nourrir le projet scientifique et culturel de l'établissement.

1. L'environnement territorial et juridique du musée

- La tutelle du musée a-t-elle formalisé une politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ? Existe-t-il un projet de territoire qui met en avant cette thématique ?
- Le musée a-t-il analysé la sociologie de son territoire en fonction des problématiques économiques et sociales qui impactent les femmes en particulier ?
- Le musée a-t-il identifié des relais à différents échelons territoriaux pour décliner sa politique d'égalité (services régionaux ou départementaux, associations, lieux culturels, etc.) ?
- A-t-il connaissance d'initiatives ministérielles, nationales ou internationales en faveur de l'égalité ? A-t-il envisagé d'y participer pour bénéficier d'une visibilité et d'un portage national ?
- Le musée a-t-il fait appel à un cabinet d'audit spécialisé pour dresser un bilan des inégalités (collection, programmation, médiation, aspects RH) et apporter des recommandations pour y remédier ?

Exemple :

Le musée des Beaux-arts de Rouen et le musée du Louvre-Lens ont réalisé un état des lieux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs établissements, à l'aide d'un cabinet spécialisé pour le premier, et d'un autodiagnostic pour le second. Les musées d'Orsay et de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing sont engagés dans une double démarche de labellisation, Égalité professionnelle et Diversité, délivrée par l'Afnor.

2. Histoire et identité du musée

- La question du féminin est-elle constitutive de l'identité du musée (musée monographique consacré à une artiste femme, musée créé par une femme, etc.) ?
- Le projet scientifique et culturel comprend-il un chapitre sur l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Exemple :

Le musée des Abattoirs à Toulouse, le musée du Louvre-Lens et le musée des Beaux-Arts de Brest ont intégré la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur projet scientifique et culturel.

Collections

Chiffrer la présence des femmes dans la collection permanente est une étape essentielle, sous réserve que les bases de données permettent d'interroger le genre. Si la part des créatrices est souvent faible, surtout pour les périodes anciennes, les lacunes sont aussi d'ordre documentaire : pour beaucoup, les informations sur les œuvres et les parcours manquent. La collecte d'archives est importante et suppose une politique proactive en direction des ayants droit. Représenter la diversité passe aussi par l'extension du domaine de la recherche en interrogeant la question du féminin au-delà du prisme des beaux-arts. Nombre de musées exposent des créatrices qui ne se considèrent pas comme des artistes ou conservent des objets révélateurs de la condition féminine ou des stéréotypes de genre. Une politique d'acquisition bien pensée peut favoriser un rééquilibrage entre les hommes et les femmes.

1. Analyse des collections

- Le musée a-t-il réalisé une étude globale de la collection afin d'objectiver la part d'artistes femmes qu'il conserve ? Peut-il déterminer le nombre d'œuvres ou d'objets créés par des femmes ? Conserve-t-il plusieurs œuvres de ces artistes afin d'illustrer les différentes étapes de leur carrière ?
- Au-delà des créatrices, d'autres femmes emblématiques sont-elles représentées dans les collections (commanditaires, galeristes, collectionneuses, chercheuses, archéologues, ethnologues, femmes politiques, etc.) ?
- La biographie de ces femmes est-elle connue ? Le musée dispose-t-il d'une documentation et d'archives suffisantes en quantité et en qualité ?
- La base de données des collections permet-elle de faire une recherche par genre ? Permet-elle de prendre en compte les artistes qui ne se positionnent pas dans un genre donné ?
- Quelle est la part consacrée aux femmes artistes ou aux femmes ayant marqué l'histoire dans le parcours permanent ?

Exemples :

La base nationale *Joconde* et la base *Videomuseum* permettent d'interroger les collections par genre.

Le Musée national d'art moderne à Paris et la réunion des musées métropolitains de Rouen ont réalisé un bilan quantitatif et qualitatif sur les femmes artistes conservées dans leurs collections.

2. Analyse des acquisitions

- Le musée a-t-il réalisé une étude prospective pour identifier d'éventuelles lacunes dans les collections ?
- La politique d'acquisition permet-elle d'assurer une meilleure représentation des femmes artistes dans la collection ?
- Le musée a-t-il envisagé de consacrer une partie de son budget d'acquisition à l'achat d'œuvres de femmes artistes ?
- Une politique de veille sur le marché est-elle mise en place ?
- Est-il possible d'acquérir un groupe d'œuvres de la même artiste (œuvres historiques et œuvres récentes) afin de mieux représenter l'évolution d'une carrière ?
- Des demandes de dépôts sont-elles sollicitées auprès d'autres musées, de galeries, d'ayants droit ou de collectionneurs, afin d'enrichir les parcours des femmes déjà présentes et / ou d'assurer leur représentation dans l'exposition permanente ?
- Les acquisitions d'artistes femmes sont-elles assorties d'archives, de documents historiques, de livres, de films, permettant de documenter au mieux leur vie et les différentes étapes de leur carrière ?

Exemple :

Le MAC-VAL à Vitry-sur-Seine et les Abattoirs à Toulouse mènent actuellement une politique de rééquilibrage visant à atteindre la parité pour les artistes conservés en collection permanente.

3. Recherche

- Existe-t-il une personne référente pour conduire des recherches sur la création au féminin ? Se limite-t-elle à la stricte étude des collections ou se situe-t-elle dans une perspective plus large et inclut-elle des partenariats ?
- Existe-t-il des universités, des laboratoires de recherche, des FRAC ou des centres d'art sur le territoire qui travaillent sur ce sujet en particulier ? Le musée confie-t-il des travaux universitaires à des étudiants sur le thème de l'égalité ou la création féminine ?
- Le musée privilégie-t-il une approche décloisonnée et interdisciplinaire, ouverte à d'autres domaines que le champ des beaux-arts et des artistes à proprement parler ? Explore-t-il des sources variées (mémoires, thèses, biographies) permettant de découvrir des artistes moins renommées ou de lever l'anonymat ?
- Collecte-t-il des archives d'artistes femmes (photographies, correspondances) afin d'étoffer la connaissance de leur parcours et le dossier de l'artiste ? A-t-il une politique proactive en direction des ayants droit ou des collectionneurs ?
- Le musée a-t-il identifié, dans d'autres institutions, des outils de gestion ou des bases de données permettant de faire des requêtes par genre, afin d'élargir son périmètre de prospection ?
- Le musée organise-t-il des journées d'étude sur la création féminine et la représentation des femmes dans l'art ?
- Le musée publie-t-il des catalogues monographiques ou collectifs valorisant les femmes ayant marqué l'histoire de l'art ou du patrimoine ? Ces catalogues font-ils aussi l'état des manques dans les collections publiques ?

- Valorise-t-il la vie de femmes artistes ou de femmes illustres à travers la publication de notices biographiques détaillées ?
- Le musée s'inscrit-il dans des programmes de recherche nationaux ou internationaux, spécialisés dans l'histoire de l'art au féminin ou les *gender studies* ? A-t-il identifié des bourses de recherche sur le sujet ?

Programmation scientifique et culturelle

À la différence des collections, moins faciles à réorienter à court terme, les expositions et la programmation culturelle constituent un lieu de réflexion privilégié sur la place des femmes dans l'histoire et dans l'histoire de l'art. Les rétrospectives monographiques, les expositions collectives d'artistes femmes, les expositions thématiques ou expositions dossiers, les cartes blanches ou les résidences sont autant de leviers pour atteindre un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes. La place concrète réservée aux femmes dans les espaces d'exposition – nombre d'œuvres, nombre de mètres carrés – est également à prendre en compte. La programmation culturelle est l'occasion de mettre à l'honneur la création féminine, en conviant par exemple des actrices, danseuses, et musiciennes à dialoguer avec les œuvres, ou de penser une programmation en lien avec les questions de genre.

- Le musée veille-t-il à l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa programmation pluriannuelle d'expositions ? Selon quelle récurrence organise-t-il cet équilibre ?
- Assure-t-il la présence des artistes femmes à travers différents types d'expositions (monographiques, collectives, thématiques, temporaires, permanentes) ?
- Au-delà des artistes femmes, l'institution interroge-t-elle la représentation de la condition féminine dans le quotidien, les loisirs, le travail, la vie publique ou privée... ?
- A-t-il envisagé d'organiser des expositions qui interrogent la question du genre ?
- A-t-il pensé à identifier des artistes femmes sur la scène locale, nationale et internationale ? À rechercher, au-delà des grands noms de l'histoire de l'art, des artistes à découvrir ?
- Au-delà du nombre d'œuvres, le musée est-il attentif au format et au volume des œuvres, ainsi qu'à la surface des espaces effectivement consacrés aux créatrices ?
- Le musée fait-il appel à des artistes femmes dans sa programmation culturelle (musique, danse, théâtre) ? Conçoit-il une programmation culturelle en lien avec les femmes artistes ou la représentation des femmes ?
- Le musée programme-t-il des événements particuliers, le 8 mars, lors de la journée internationale du droit des femmes ?

Exemple :

Le musée national d'art moderne, le musée des Beaux-Arts de Rennes, le musée Cantini à Marseille et les Abattoirs à Toulouse ont intégré l'enjeu de la parité dans leur programmation pluriannuelle.

Politique des publics

La politique des publics est un outil essentiel pour faire progresser les enjeux d'égalité au musée. Cela passe par une meilleure connaissance de la part des femmes dans les publics, de leurs conditions de visite et de leur perception des œuvres. Les outils de médiation peuvent mettre en lumière la création féminine à travers des parcours de visite dédiés ou mettre l'accent sur des artistes qui se sont consacrés à la représentation des femmes, si les créatrices sont sous-représentées dans le parcours permanent. Une attention particulière sera portée à la rédaction des textes de salles, des cartels développés et des documents d'aide à la visite pour éviter de véhiculer des stéréotypes de genre.

1. Connaissance des publics

- Le musée s'est-il interrogé sur la part des femmes dans ses publics ? A-t-il connaissance de leur profil sociologique ? A-t-il conduit des études révélant des pratiques de visite différenciées entre les femmes et les hommes (conditions et durée de la visite, réception des œuvres selon le genre...) ?
- Les publics du musée ont-ils des attentes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ?

2. Objectifs de la politique des publics

- L'égalité entre les femmes et les hommes fait-elle partie des objectifs stratégiques de la politique des publics ?
- Ces objectifs sont-ils formalisés et mesurables ? Sont-ils connus de la tutelle et du personnel de l'établissement ? Ces objectifs sont-ils atteints, voire dépassés ? Sont-ils adaptés ?
- Les personnels du service des publics sont-ils formés à ces enjeux ?
- Les activités proposées sont-elles adaptées aux horaires et aux contraintes familiales ? Des activités sont-elles organisées pour les enfants afin de favoriser la visite des adultes en autonomie ou pour réunir les familles autour d'un atelier partagé ?

3. Outils de médiation culturelle

- Les textes rédigés par le musée (textes de salle, dépliants, guides, etc.) s'inspirent-ils de la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes ?
- Les textes de salle et les cartels développés sont-ils conçus dans une logique paritaire en veillant, par exemple, à ne pas présenter les femmes artistes exclusivement comme des épouses ou à les nommer par leur prénom ?
- Le musée a-t-il conçu des visites commentées dédiées aux artistes femmes et aux femmes illustres en particulier ?
- Organise-t-il des parcours de visite, débats, ateliers, cycles de conférences qui déconstruisent les stéréotypes de genre, à destination de toute la famille ?
- Le musée propose-t-il aux élèves du secondaire des réflexions plus larges sur la lutte contre les stéréotypes, les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, le consentement, la fluidité des genres (l'ange, l'hermaphrodite, etc.) ?

- Existe-t-il des documents ressources (guides, dépliants, fiches pédagogiques...) en lien avec les questions de genre disponibles en version imprimée ou dématérialisée, favorisant des visites en autonomie ?
- Met-il en ligne des *podcasts* qui mettent les femmes artistes à l'honneur ?

Exemple :

Le musée du Louvre-Lens a mis en place une politique de médiation culturelle complète en matière d'égalité femmes/hommes intégrant l'étude des comportements des visiteurs en fonction des genres, l'organisation d'événements et de parcours de visite dédiés à la création féminine et aux stéréotypes de genres. Le musée a également noué des partenariats avec des associations de son territoire.

Le quotidien de l'établissement

Au-delà des collections, les enjeux d'égalité touchent aussi les équipes et le quotidien de l'établissement. En lien avec sa tutelle, le musée peut mettre en place une démarche interne visant à encourager l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à communiquer sur ses engagements sociétaux. L'inscription dans une démarche de labellisation Égalité permet de structurer cette politique et de suivre sa mise en œuvre dans l'établissement. En matière de communication, une réflexion doit s'engager sur les discours partagés par le musée afin de rendre leurs contenus et leur rédaction plus inclusifs, dans les textes institutionnels, sur internet et les réseaux sociaux ou tout autre support.

1. Les équipes et les locaux

- La tutelle du musée conduit-elle des actions en faveur de l'égalité professionnelle et de l'accompagnement de la parentalité dans le cadre professionnel ?
- Le musée a-t-il mis en place une démarche interne à l'établissement, mobilisant des personnels aux compétences différentes, pour concevoir des outils sur ses engagements sociétaux ? Existe-t-il un référent égalité et des groupes de travail chargés d'examiner ces questions, au sein desquels l'ensemble des personnels est représenté ?
- Le musée fait-il le constat d'une absence de mixité dans certaines équipes (accueil, surveillance, médiation, encadrement, conseil d'administration...) ? Met-il en place des mesures correctives ou compensatrices pour y remédier ?
- Les personnels du musée participent-ils à des formations en matière d'égalité femmes / hommes ?
- Le musée respecte-t-il la parité en direction de ses prestataires et intervenants extérieurs (conférenciers, commissaires d'exposition, critiques d'art, scénographes, traducteurs, graphistes, éditeurs...) ?
- Les locaux favorisent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes (change-bébé dans les toilettes des hommes ; espaces d'allaitement ; possibilité de circuler avec des poussettes etc.) ?
- Le musée at-il décliné ses engagements en faveur de l'égalité au sein d'une charte déontologique ? A-t-il envisagé d'obtenir le label égalité ?

2. Politique de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes

- Pour les établissements et réseaux déconcentrés relevant du ministère de la Culture, une cellule d'écoute interne et/ou une communication spécifique autour de la cellule AlloDiscrim-AlloSexism ont-ils été mis en place ?
- Existe-t-il un plan de formation spécifique des personnels à la lutte et à la prévention contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes ? Des procédures internes de prévention et d'accompagnement des victimes et des témoins ont-elles été conçues ? Des dispositifs disciplinaires et juridiques ont-ils été définis ?
- Le musée a-t-il mis en place une communication spécifique contre ce type de violence : fiches pratiques juridiques et disciplinaires diffusées, campagnes de communication et de sensibilisation spécifiques, etc ?

3. Communication et réseaux

- Le musée communique-t-il sur ses engagements sociétaux ?
- Le musée prête-t-il attention à la rédaction de ses supports de communication afin de les rendre plus inclusifs, tous médias confondus ?
- Le musée s'appuie-t-il sur un cercle de femmes mécènes ?

Exemple :

Le musée d'Orsay et le musée du Louvre-Lens ont décliné une démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations) très complète qui irrigue le quotidien de leurs établissements (gouvernance dédiée, définition d'objectifs et d'indicateurs partagés, rédaction d'un bilan annuel, budget propre, etc.).

Ressources

Feuille de route Égalité du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Egalite-et-diversite/Documentation/Feuille-de-route-Egalite-2020-2022>

Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036068906>

Label Égalité :

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/egalite-professionnelle/le-label-egalite/>

Site de l'association *Aware* :

<https://awarewomenartists.com/>

Œuvres d'artistes femmes dans les musées de France, base Joconde :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/gallery/64c36fb8b8000d1814a2823d>

Annexe : liste des institutions et musées membres du groupe de travail

- Ministère de la Culture : Service des musées de France et Mission Responsabilité sociale des organisations ; Paris
- Association *Aware (Archives of Women Artists, Research and Exhibitions)* ; Paris
- Musée national d'art moderne ; Paris
- Musées d'Orsay et de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing ; Paris
- Musée du Luxembourg ; Paris
- Musée Guimet ; Paris
- Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC VAL) ; Vitry-sur-Seine
- Musée des beaux-arts ; Rennes
- Réunion des Musées Métropolitains (RMM) ; Rouen Normandie
- Musée Bargoin ; Clermont-Ferrand
- Monastère royal de Brou ; Bourg-en-Bresse
- Musée du Louvre-Lens ; Lens
- Musée des Abattoirs ; Toulouse
- Musée Cantini ; Marseille
- Musée Camille Claudel ; Nogent-sur-Seine
- École nationale supérieure des Beaux-Arts ; Paris